



Avec vous  
Pour vous  
Près de vous

© - DR -  
France 3

Bonjour,

En complément à ma newsletter n° 130 du 19 mai 2014, je vous communique :

- Lien vers l'émission « La Voix est Libre » sur le thème du tourisme, diffusée le 10 mai sur France 3 Provence-Alpes ;
- Quelques photos de diverses manifestations : commémoration du 8 mai 1945 au Muy ; hommage à Robert Chaix ;
- Quelques extraits de l'Info-Com n° 9 d'ACCR
- Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de Roquebrune du 18 avril, réalisé par le Groupe d'Opposition de Jean CAYRON

Bonne lecture ...  
Bien à vous ... @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

**Provence-Alpes**  
Toutes les régions

Dans l'actu : Le palmarès des podiums légers | Météo pour tout pour diffusion | Renouveau du campus d'Azur Marseille | Les dix meilleurs sélections de Paca

**DROIT DEVANT !**

**La voix est libre**  
Le samedi à 11h30  
Présenté par Thierry Bezer

**Samedi 10 mai à 11h30**  
Tourisme et économie en PACA  
Par Nicolas Vialdo | Publié le 09/05/2014 à 17:10

**Thierry Bezer**  
49 ans, diplômé de Sciences Po  
Azur, Coanimateur de France 3 Azur  
1984

**STORISTES DE FRANCE**  
Stores Fenêtres Volets  
www.storistes-de-france.com

**vos émissions**  
Chroniques du Sud  
Tous les samedis à 10h15, Collages ou Découvertes, en alternance

C'est une part non négligeable, voire essentielle dans l'économie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le tourisme génère des milliers d'emplois et dans certains départements comme les Hautes-Alpes, il représente 80% du produit intérieur brut.

Si nous sommes aussi performants dans ce secteur d'activités, c'est que notre région ne manque pas d'atouts et qu'elle propose une offre particulièrement variée.

Pour en débattre, Thierry Bezer reçoit :

- Julie De Mezer - Organisatrice de balades sonores à Marseille
- Jean-Pierre Cassely - Auteur du "guide de l'insolite" à Marseille, Aix-en-Provence, Toulon
- Jean-Pierre Serra - Vice-Président du Conseil général du Var, Président de Var tourisme
- Patrice Cea - Directeur du Comité Départemental de Tourisme des Hautes-Alpes - en duplex de Gap
- Philippe Giraguen - Fondateur des guides du routard - en duplex de Paris

La Voix est Libre en social TV  
Réagissez ou posez vos questions pendant l'émission sur Twitter  
**#F3Provence**

**Emission à revoir en intégralité sur**  
<http://provence-alpes.france3.fr/emissions/la-voix-est-libre-provence-alpes>

**BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS**





Avec vous  
Pour vous  
Près de vous

© - DR -



Le 8 mai au Muy ...



Aux cotés de Robert CHAIX, Président du Syndicat Régional de l'Hôtellerie de Plein Air, outre sa délicieuse et fidèle épouse ainsi que la plus jeune de ses filles, Jacques BIANCHI, le Président de la CCIV et Jean-Pierre GHIRIBELLI, Président de l'UMIH.



Avec vous  
Pour vous  
Près de vous

© - DR -



Toute la grande famille de l'hôtellerie de plein air du département du Var avait tenu à répondre à l'invitation de Bertrand LUFTMAN, grand innovateur dans ce domaine dans ses établissements : Kon Tiki, Prairies de la Mer et bien sûr Toison d'Or.



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –  
ACCR

### Calcul des Taxes locales par commune de la CAVEM pour 2014.

	Fréjus	St Raphael	Roquebrune/Argens	Puget/Argens	Les Adrets
<b>Bases nettes imposées/habitant TF</b>	<b>1 659,58 €</b>	<b>2 538,00 €</b>	<b>2 792,90 €</b>	<b>1 963,61 €</b>	<b>1 422,21 €</b>
Taux	20,45%	15,80%	24,16%	12,86%	14,40%
Taxe foncière	339,38 €	401,00 €	674,76 €	252,52 €	204,80 €
<b>Bases nettes imposées/habitant TH</b>	<b>2 446,64 €</b>	<b>3 681,08 €</b>	<b>4 259,55 €</b>	<b>1 826,24 €</b>	<b>2 110,08 €</b>
Taux	14,34%	10,97%	14,59%	11,46%	17,43%
Taxe habitation	350,85 €	403,81 €	621,47 €	209,29 €	367,79 €
<b>Total Taxes locales 2014</b>	<b>690,23 €</b>	<b>804,82 €</b>	<b>1 296,23 €</b>	<b>461,81 €</b>	<b>572,58 €</b>
Total Taxes locales 2013			<b>1 215,84 €</b>		

Document réalisé par ACCR d'après les données fournies par le site [www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales)

Le Maire de Roquebrune sur Argens ne communique que sur les taux car communiquer sur les bases mettrait en évidence une particularité pour le moins étonnante de Roquebrune sur Argens qu'il va falloir nous expliquer : Pourquoi les bases de Roquebrune sur Argens sont-elles plus élevées qu'à Saint Raphaël ou Puget sur Argens par exemple ?

Nous avons réalisé le tableau qui suit pour prendre la mesure du différentiel qui existe entre les communes de la CAVEM, et non pas avec Sainte Maxime comme le fait souvent l'équipe municipale majoritaire.

Comparatif des Taux des Taxes locales des communes de la CAVEM					
	Fréjus	St Raphael	Roquebrune/Argens	Puget/Argens	Les Adrets
Taxe Habitation	14,34%	10,97%	14,59%	11,46%	17,43%
Taxe Foncière	20,45%	15,80%	24,16%	12,86%	14,40%
Taxe foncière Propriétés non bâties	30%	31,73	56,43%	41,97%	74,25%
Taxe additionnelle à la Taxe Foncière des Propriétés non Bâties	0	0	0	0	34,07%
Cotisation Foncière des Entreprises	0	0	0	0	23,94%
<b>Bases nettes Imposées/Habitant 2013</b>	<b>2 420,00 €</b>	<b>3 641,00 €</b>	<b>4 217,00 €</b>	<b>1 808,00 €</b>	<b>2 089,00 €</b>
Revalorisation 2014= 1,009	2 446,64 €	3 681,08 €	4 259,55 €	1 826,24 €	2 110,08 €

\* = Taux 2013

Comparatif des Taux des Taxes locales des communes de la CAVEM					
	Fréjus	St Raphael	Roquebrune/Argens	Puget/Argens	Les Adrets
<b>Bases nettes imposées/habitant TF</b>	<b>1 659,58 €</b>	<b>2 538,00 €</b>	<b>2 792,90 €</b>	<b>1 963,61 €</b>	<b>1 422,21 €</b>
Taux	20,45%	15,80%	24,16%	12,86%	14,40%
Taxe foncière	339,38 €	401,00 €	674,76 €	252,52 €	204,80 €
<b>Bases nettes imposées/habitant TH</b>	<b>2 446,64 €</b>	<b>3 681,08 €</b>	<b>4 259,55 €</b>	<b>1 826,24 €</b>	<b>2 110,08 €</b>
Taux	14,34%	10,97%	14,59%	11,46%	17,43%
Taxe habitation	350,85 €	403,81 €	621,47 €	209,29 €	367,79 €
<b>Total Taxes locales 2014</b>	<b>690,23 €</b>	<b>804,82 €</b>	<b>1 296,23 €</b>	<b>461,81 €</b>	<b>572,58 €</b>
Total Taxes locales 2013			<b>1 215,84 €</b>		

Document réalisé par ACCR d'après les données fournies par le site [www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales)

Extrait de l'Info-Com n° 9 publié  
par l'Association Citoyennes des Contribuables Roquebrunois (ACCR) sur son site  
<http://www.contribuablesroquebrunois.com/>  
A télécharger avec le lien suivant :  
<http://www.magix-website.com/mpo05/50/15D/15E2E8COD5C611E3B997672353C9BCA7.pdf>



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© - DR -  
ACCR

L'impact sur vos feuilles d'imposition sera donc de :

Comparaison Taux 2013-2014	2013	2014	% Aug
Taux TH	13,28	14,59	9,86
Taux foncier bâti	21,98	24,16	9,92
Taux foncier non bâti	51,35	56,43	9,89

Il faut également noter que la valeur locative (Base) va augmenter de 1,009 %. Cette augmentation est décidée par le gouvernement chaque année dans la loi de finances afin notamment de tenir compte de l'inflation.

Le groupe d'opposition a proposé un moratoire fiscal et une réduction drastique des dépenses afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des contribuables : cette proposition n'a pas été entendue.

#### Indemnités votées au Conseil Communautaire du 28 Avril 2014.

Président 5.512 € par mois (M. GINESTA, atteignant le plafond des indemnités pour un élu fixé à 8.272 € par mois, verra son indemnité écrêtée à 3.800 € par mois),

Vice Président 2.508 € par mois

Conseillers communautaires 228,09 € par mois.

Nous allons réaliser une étude sur les revenus de nos élus, et vous constaterez que d'être élu est devenu un métier pour certains dont l'absentéisme est également à souligner.

#### Conseil communautaire (CAVEM) du 28 Avril 2014.

##### Point N° 25-Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2014.

Nous regrettons la délibération qui a été votée par le groupe majoritaire et qui se traduit par une augmentation conséquente (il y a désormais à la CAVEM un groupe d'opposition composé majoritairement des élus de Fréjus).

Comparaison Taux 2013-2014 (CAVEM)	2013	2014	% Aug
Taux TH	8,30	8,97	8,07
Taux foncier bâti	1,47	1,59	8,16
Taux foncier non bâti	3,65	3,95	8,22
Taxe d'enlèvement des Ordures (TEOM)	11,92	13,59	14,01

L'objectif de l'intercommunalité était de mutualiser les coûts mais nous constatons que cela se traduit par une augmentation de la fiscalité locale au détriment des contribuables. Par contre l'intercommunalité permet aux élus de toucher de confortables indemnités auxquelles il faut ajouter les indemnités de représentation.

Extrait de l'Info-Com n° 9 publié  
par l'Association Citoyennes des Contribuables Roquebrunois (ACCR) sur son site  
<http://www.contribuablesroquebrunois.com/>  
A télécharger avec le lien suivant :  
<http://www.magix-website.com/mpo05/50/15D/15E2E8C0D5C611E3B997672353C9BCA7.pdf>



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© - DR -

Voici le texte signé par Jean CAYRON en préambule au compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril dernier :

« Roquebrunoises, Roquebrunois, chers amis,

Le groupe municipal « Ensemble, Roquebrune » s'est mobilisé lors du conseil municipal du 18 avril 2014 pour défendre les intérêts des Roquebrunois.

Vous découvrirez dans le compte-rendu en pièce jointe plusieurs éléments clés et notamment l'irresponsable nouvelle hausse des impôts locaux :

- \* une volonté de la majorité de restreindre l'expression démocratique de chacun (point n°1) ;
- \* un manque de transparence dans la multiplication des coûteuses procédures judiciaires initiées par la municipalité (point n°2) ;
- \* une compromission révélée au grand jour avec Francesco LIO qui devient adjoint à la Bouverie (point n°4) et même président de la commission d'appels d'offres (point n°7) ;
- \* une vente toujours floue de la maison de retraite « La Recampado » devenant au mieux une résidence sénior pour privilégiés, au pire un projet de spéculation immobilière (point n°22) ;
- \* M. le maire qui se fait voter une indemnité de frais de représentation de 828€ par mois en plus de sa rémunération actuelle pouvant atteindre jusqu'à 6.500€ par mois (point n°26) ;
- \* Un compte administratif communal dont la rigueur reste toujours aussi troublante (point n°31) ;
- \* Un purgatoire fiscal avec une hausse de la fiscalité communale de près de 10% de la taxe d'habitation et des taxes foncières (point n°37).

Compte tenu du déroulement controversé du dernier scrutin communal, nous vous informons également que nous avons fait un recours auprès du Tribunal Administratif afin d'obtenir la réformation et l'annulation des élections municipales.

Le verdict interviendra cet automne 2014.

En attendant cette probable nouvelle échéance électorale, nous vous tiendrons informer de l'activité municipale, restons à votre écoute et engagés à vos côtés.

Bien cordialement,

Jean CAYRON  
pour le groupe municipal « Ensemble, Roquebrune ».



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

## Groupe d'opposition municipale : " ENSEMBLE, ROQUEBRUNE "

"Notre parti c'est Roquebrune"

- Jean CAYRON
- Josette MIMOUNI
- Gilbert BRANCHET
- Pascale TESSONNEAU
- Yoann GNERUCCI
- Anissa NAAMANE
- Arnaud PLASSE

Email : jcayron@sfr.fr

Téléphone : 06 23 34 27 27

Adresse : Les 4 chemins, les combettes  
83520 Roquebrune sur Argens

Objet : **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014.**

### 1) Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Intervention par rapport au temps de prise de parole : 2 minutes par question.

Contestation de Joël Pasquette : le temps imparti est trop court.

Jean Cayron demande à participer aux réunions préalables aux conseils municipaux s'il n'y a que 2 minutes de temps de parole par question. A défaut, le groupe sollicite un temps de parole plus raisonnable (supérieur à 2 min).

Le maire propose de poser les questions diverses en fin de conseil sachant que le nombre de questions orales est restreint. Le règlement intérieur autorise un groupe à poser une seule question... La transparence, la pluralité et la démocratie sont à revoir !

⇒ **8 contre, 25 pour**

Etant donné que ce règlement a fait l'objet d'un vote à la majorité, nous mettrons tout en œuvre pour obtenir les documents nécessaires pour la défense de vos intérêts.

### 2) Délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le maire

Intervention de Jean Cayron.

Il convient de souligner que les notes de synthèse relatives au mandat d'ester en justice délégué au Maire manquent de clarté. Le groupe appelle à plus de transparence quant aux recours exercés par la Municipalité aux frais des contribuables. Il revient à chaque contribuable de connaître la finalité de chaque procédure engagée (nature du litige et le coût de la procédure). Cette exigence est d'autant plus justifiée eu égard le coût inscrit sur le budget chaque année.

⇒ **8 contre, 25 pour**

### 3) Création d'un poste d'adjoint spécial pour le quartier de la Bouverie

⇒ **Vote à l'unanimité.**

### 4) Election de l'adjoint spécial pour le quartier de la Bouverie

Jousse propose la candidature de « l'opposant » Francesco Lio qui a accepté. Jean Cayron conteste et propose sa candidature

⇒ **Lio est élu avec 24 voix, contre 7 pour Jean Cayron, 1 vote blanc et 1 suffrage non exprimé.**



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

5) Création d'un poste d'adjoint spécial pour le quartier des Issambres

⇒ **Vote à l'unanimité.**

6) Election d'un poste d'adjoint spécial pour le quartier des Issambres

Jousse propose la candidature de Jean-Paul Ollivier. Josette Mimouni propose sa candidature.

⇒ **25 voix pour Ollivier, 7 pour Josette Mimouni et 1 blanc.**

7) Commission majeure d'appels d'offres – Désignation des membres

1 président, 5 titulaires.

⇒ Elu président : Francesco Lio. Elus titulaires : Jean-Paul Ollivier, Philippe Lefèvre, André Courtil, Florent Villanova et **pour l'opposition : Anissa Naamane**

8) Création de la commission de délégation des services publics

⇒ **Vote à l'unanimité.**

9) Syndicat intercommunal pour l'aménagement du cours inférieur de l'Argens (SIACIA) – Désignation des représentants.

Se présentent pour la majorité : Perrin (titulaire), Ting (suppléant), Courtil (titulaire), Braca-Soler (suppléante) et pour l'opposition : Joël Pasquette, Jean Cayron (titulaire), Pascale Tessonneau (suppléante).

⇒ Sont élus : Perrin, Courtil, Ting et Braca-Soler.

10) Syndicat des communes du littoral varois – Désignation des représentants

Se présentent pour la majorité : Ollivier, Letot et pour l'opposition : Pasquette.

⇒ 25 pour la majorité, 7 blancs et 1 pour Pasquette

⇒ Sont élus Ollivier et Letot.

11) Syndicat intercommunal a vocation unique (S.I.V.U.) de la Garonnette – Désignation des délégués

Se présentent pour la majorité : Anglade, Ollivier, Curtil (titulaires) et Letot, Neveux et Gros (suppléants), pour l'opposition : Mimouni (titulaire), Branchet (suppléant), Pasquette (titulaire).

⇒ **25 pour la majorité, 7 pour Josette Mimouni et Gilbert Branchet et 1 pour Pasquette**

12) Syndicat mixte de l'électricité du Var (SYMIELECVAR) – Désignation des Délégués

Est élu Lefèvre.

⇒ **25 pour Lefèvre, 8 blancs.**

13) Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées Alpes Méditerranée (SICTIAM) – Désignation des délégués

Sont élus Millot et Lechène.

14) Syndicat anonyme Roquebrunoise d'aménagement (SARA) – Désignation des membres

Se présentent pour la majorité : Millot, Calvet, Perrin, Neveux, Michau et Ollivier ; pour l'opposition : Lio (en théorie), Josette Mimouni et Gilbert Branchet.

Sont élus administrateurs les membres de la majorité et Lio.

⇒ **25 pour la majorité et Lio, 8 pour Josette Mimouni et Gilbert Branchet.**



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

15) CCAS – Fixation du nombre de membres au conseil d'administration

Vote pour 6 membres.

⇒ **Vote à l'unanimité.**

16) CCAS – Désignation des membres au conseil d'administration

Se présentent pour la majorité : Lotito, Michau, Corgnolo, Ichard ; pour l'opposition : Pasquette, Tessonneau, Naamane.

Sont élus pour la majorité : Lotito, Corgnolo, Ichard, Michau et pour l'opposition : Pascale Tessonneau.

⇒ **Majorité : 25 ; Pasquette : 1 ; Pascale Tessonneau : 7.**

17) Association des communes forestières du Var – Désignation des représentants

Se présentent pour la majorité : Perrin, Brial ; pour l'opposition : Plasse, Naamane.

Sont élus Brial et Perrin.

⇒ **25 pour la majorité, 8 pour l'opposition.**

18) Collège André Cabasse – Désignation des membres du conseil d'administration

Se présentent pour la majorité : Neveu, Vilanova, Cabiten, pour l'opposition Plasse et Naamane.

Sont élus Neveu, Vilanova et Cabiten.

⇒ **25 majorités, 8 pour l'opposition.**

19) Caisse des écoles – Désignation des membres du conseil d'administration

Se présentent pour la majorité : Michau, Braca-Soler, Millot, Neveu, pour l'opposition : Plasse et Naamane.

Sont élus Michau, Braca-Soler, Millot et Neveu.

⇒ **25 majorités, 8 pour l'opposition.**

20) Création des commissions extramunicipales

PLU Issambres : Est élue Semsioглу.

PLU Village : Est élu Perrin.

PLU Bouverie : Est élue Braca-Soler.

21) Modification des secteurs scolaires pour la scolarisation des élèves

⇒ **Vote à l'unanimité.**

22) Vente du foyer logement « la Recampado » - modalités de paiement du prix de vente suite au jugement du TGI de Draguignan en date du 25 octobre 2013.

Intervention de Josette Mimouni

Le 8/10/2012 le conseil municipal a approuvé la vente au prix de 3.125.000€ de l'ensemble immobilier constitué des parcelles section CE 228 et CE 229 au profit de la société SCCV TA Développement qui s'est substituée à TA développement (société mise en liquidation judiciaire).

Il est à noter que le dirigeant de la société TA Développement est le même que celui de la société SCCV TA Développement et serait toujours, selon le premier magistrat, poursuivi par le fisc français...

La délibération en date du 08/12/2012 a fait l'objet d'une demande d'annulation formée par l'ACCR. Cette demande n'ayant pas eu de suite, ACCR a introduit un recours devant le Tribunal administratif de Toulon en mars 2013. Le dossier est en cours.

La société TA développement a assigné le 17 Mai 2013 la Municipalité en vente forcée devant le Tribunal de Grande Instance de Draguignan, procédure qu'elle a gagnée en date du 25 octobre 2013.



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

Josette Mimouni demande la parole et pose plusieurs questions. La Municipalité dans la tribune N°41 a indiqué que Kauffman and Broad avait relancé le projet. Qu'en est-il de cette information ?

Luc Jousse précise que plusieurs organismes de retraite ont acquis des appartements et les mettront à disposition de leurs séniors.

Josette Mimouni indique qu'elle a relevé qu'un annonceur très connu propose sur internet plusieurs appartements à des prix qui font douter du caractère social du projet : un appartement de 59 M<sup>2</sup> proposé à 371.700 €, soit 6300 € le m<sup>2</sup>.

Luc Jousse précise que si le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) accordé pour ce projet a avoisiné le 1, c'est qu'il a été reconnu d'intérêt public et que si celui-ci était détourné pour en faire un projet immobilier normal, il poursuivrait les contrevenants.

Josette Mimouni indique que l'évaluation France Domaine à 3.125.000 € est bien en-dessous de la valeur réelle si ce projet ne devait être qu'un projet immobilier normal.

Elle indique également qu'elle a relevé dans les décisions municipales que celle numérotée 2014/46 porte sur la désignation de Maître Thierry DEBARD dans l'affaire de la Recampado pour une action en recouvrement de créance par SCP PELLIER MOLLA liquidateur judiciaire de TA développement, et demande des explications.

Luc Jousse précise que le liquidateur judiciaire de TA développement souhaite récupérer les 50% des 500.000 € versés au titre d'une indemnité d'entrée en jouissance. Le remboursement des premiers 50% voté par le Conseil municipal avait déjà fait l'objet de contestation, et il s'est avéré que ceux-ci n'étaient pas à rembourser.

Luc Jousse dit tenir à disposition les éléments de l'ARS (DDAS) et du conseil général de 2009.

Josette Mimouni le remercie et précise que ces éléments sont déjà en sa possession et la laisse dubitative sur le problème de la légionellose.

Josette Mimouni demande, non sans une certaine impertinence, quelle aurait été l'issue de cette délibération si la contestation faite par une association de contribuables n'avait pas vu le jour !

Josette Mimouni constate que le partenaire choisi dans cette opération est pour le moins critiquable, et fait remarquer que l'acquéreur qui n'a pas acquitté le prix d'acquisition, a donné un coup de pelleuse le jour de l'expiration du permis de construire et que depuis le chantier est arrêté.

Luc Jousse considère que c'est de bonne guerre.

*Le groupe Ensemble Roquebrune constate que le temps de parole accordé a été supérieur au temps évoqué dans le règlement intérieur, ce qui a permis de clarifier des points du dossier.*

*Dans la mesure où Ensemble Roquebrune aurait souhaité que le projet reste une maison de retraite accessible au plus grand nombre et non une résidence sénior pour privilégiés, il ne peut que voter contre cette délibération qui donne jusqu'au 31/07/2014 à l'acquéreur pour acquitter le prix d'acquisition.*

⇒ 25 pour, 7 contre, 1 abstention

23) Cession d'un délaissé de voirie – Boulevard des Tritons aux Issambres – Protocole d'accord transactionnel avec Madame Leduc

⇒ 26 pour, 7 abstentions

24) Revitalisation du village – Subvention accordée par la commune à M. Nicolas Busnel et Mme Sandy Costenoble

⇒ 25 pour, 8 abstentions

25) Remboursement des frais de mission à M. le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.

⇒ 25 pour, 8 abstentions



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

## 26) Remboursement de frais de représentation à M. le Maire

Intervention de Gilbert Branchet

Gilbert Branchet rappelle à Monsieur le maire qu'il touche plus de 1.000 € par mois en étant président de la SEM SARA, près de 2.500 € par mois en étant vice-président de la CAVEM (indemnité égale à 66% de l'indice brut 1015) et jusqu'à 3.000 € par mois en étant maire de Roquebrune-sur-Argens (soit une indemnité de 65% de l'indice brut 1015 majorée en plus de 25% pour une commune classée comme station touristique). **Au total, Luc Jousse peut donc prétendre percevoir jusqu'à 6.500 € brut par mois.**

Gilbert Branchet demande donc à M. le maire, qui s'apprête à proposer l'augmentation de la fiscalité des contribuables roquebrunois, de diminuer de moitié l'**indemnité de frais de représentation soumise au vote du conseil municipal à savoir 828€ par mois, soit presque le montant d'un SMIC net par mois, et bien évidemment ce serait en plus des 6.500 €** par mois qu'il perçoit déjà.

Gilbert Branchet rajoute que M. Jousse dispose déjà d'un pouvoir d'achat conséquent et qu'il n'a pas besoin de se complément d'argent public dédiés notamment au paiement de ses costumes et autres... Il lui demande, sereinement sans populisme ni démagogie, de montrer l'exemple et de diminuer cette indemnité pour affirmer qu'il n'est pas là pour profiter des avantages de sa fonction d'élu pendant que les citoyens se serrent la ceinture pour payer encore plus d'impôts ou les costumes des élus...

⇒ **Luc Jousse refuse la proposition de diminuer sa rémunération globale pouvant s'élever en somme jusqu'à 7.328 €** (avec les indemnités de frais de représentation) car il gagne en étant maire deux fois moins que lorsqu'il était dans le privé et que ce n'est pas cher payé pour un travail, selon lui, « à temps plein ».

⇒ **25 pour, 8 abstentions**

Les contribuables apprécieront !

## 27) Indemnités de fonctions allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués

L'enveloppe mensuelle globale s'élève à 14.849,45 €.

⇒ **Vote à l'unanimité.**

## 28) Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (I.R.L.) – Exercice 2013

⇒ **Vote à l'unanimité.**

## 29) Mise à disposition à temps complet d'un agent de Roquebrune sur Argens à la CAVEM

⇒ **Vote à l'unanimité.**

## 30) Modification du tableau des effectifs du personnel municipal

⇒ **Vote à l'unanimité.**

## 31) Approbation du compte administratif de la commune – Exercice 2013

Intervention de Josette Mimouni

Josette Mimouni rappelle que la permanence des méthodes en matière comptable est une règle de base qui permet de suivre d'un exercice sur l'autre l'évolution des comptes. Elle a constaté que les reprises des éléments des années antérieures ne correspondent pas aux éléments présentés en 2013 pour les comptes 2012. Il y a des écarts qu'il est utile de justifier afin que tous les conseillers municipaux puissent valablement délibérer et approuver les comptes.

Elle donne en exemple : le résultat N-1 des investissements indiqué comme étant de **-3163,43 M€** alors qu'il était de **-3089,43 M€** sur la présentation faite en 2013. Elle fait également remarquer que les crédits ouverts en dépenses sont identiques aux crédits ouverts pour les recettes soit **27.662,54 M€** ce qui ne correspond pas aux éléments comptables relevés dans le compte administratif.

Mme Delvoie, Directrice Adjointe en charge des affaires financières, propose une réunion de travail pour justifier les différences. Josette Mimouni accepte cette proposition.

⇒ **24 pour, 9 contre**



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

32) Approbation du compte administratif du budget annexe des caveaux – Exercice 2013

⇒ 32 pour, 1 contre (Lio)

33) Approbation du compte de gestion 2013 du budget principal de la commune

⇒ 25 pour, 8 contre

34) Approbation du compte de gestion 2013 du budget annexe de l'assainissement

⇒ 25 pour, 8 contre

35) Approbation du compte de gestion 2013 du budget annexe des caveaux

⇒ 32 pour, 1 contre (Lio)

36) Budget de la commune – Affectation du résultat

Reprise de la remarque de Josette Mimouni comme à la question 31 puis intervention de Pasquette pour la même demande.

⇒ 24 pour, 9 contre

37) Fixation du taux des taxes directes locales – Exercices 2014

Intervention de Gilbert Branchet

Gilbert Branchet interpelle M. le maire sur l'augmentation de la fiscalité qui est soumise au vote dans cette délibération municipale. Il souligne que les taux des taxes directes locales sont présentés sans faire référence aux taux des années précédentes, ce qui aurait permis d'apprécier leurs évolutions.

De plus, il aurait été judicieux de faire référence aux bases nettes imposées dont l'évolution dépend des lois de finances : la fiscalité se détermine en effet grâce à la multiplication des taux fixés par la commune par les bases qui augmentent annuellement afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation.

En faisant des recherches, nous constatons que les taux de toutes les taxes vont augmenter chacune de prêt de 10%.

**Taux de la taxe d'habitation** : on passe de 13,28% à 14,59% soit **une augmentation de 9,86%**

**Taux de la taxe foncier bâti** : on passe de 21,98% à 24,16% soit **une augmentation de 9,92%**

**Taux de la taxe foncier non bâti** : on passe de 51,35% à 56,43% soit **une augmentation de 9,89%**.

Cette augmentation de la fiscalité est inacceptable car à grand renfort de communication, le maire avait présenté en février 2014 un budget primitif pour reprendre ses termes « maîtrisé et modéré » et tenant compte de la baisse des dotations globales de fonctionnement. On constate donc que, moins d'un mois après les élections, les slogans de campagne sont déjà bien oubliés au détriment des contribuables...

Gilbert Branchet a donc demandé à M. le maire de retirer cette délibération, de mettre en place un moratoire fiscal car la population et les retraités ne peuvent plus payer. Il demande de créer une commission de rationalisation des dépenses. C'est en faisant des économies que l'on pourra dégager des marges de manœuvre budgétaire nécessaires pour investir pour la population et non en ayant recours à l'emprunt. La dette de la commune est déjà trop importante et hypothèque bon nombre de possibilités.

⇒ Luc Jousse a refusé d'abandonner son projet d'augmentation des taux des taxes directes locales. Il considère que les taux de la commune sont dans la tranche moyenne et donc qu'il y a des possibilités pour augmenter la fiscalité des Roquebrunois. D'ailleurs, il a considéré que les Roquebrunois ne l'avaient pas remercié de la baisse effectuée l'an passé, c'est pourquoi il revoit à la hausse les impositions locales.

⇒ 25 pour, 8 contre



Avec vous  
Pour vous  
Pais de vous

© – DR –

Il est à rappeler que les taux de Roquebrune sont certes semblables aux taux des communes voisines mais il est important de souligner que les bases nettes imposées pour Roquebrune sont en revanche très importantes, ce qui explique que notre imposition locale soit si importante !

Enfin, cette augmentation de nos impôts communaux va s'ajouter à la récente hausse de la fiscalité de notre intercommunalité, où une augmentation de près de 10% a également été votée par la majorité à la CAVEM (dont Luc Jousse).

Ces hausses de la fiscalité sont laissées à l'appréciation des contribuables qui en tireront les conséquences...

38) SEM SARA – Cession à la commune des parts sociales du Var Habitat

Intervention de Josette Mimouni

Josette Mimouni précise qu'une Société économie Mixte suit les règles comptables des sociétés civiles et que le rachat d'actions doit se faire sur la valeur nette. La SEM ayant accumulé depuis sa création en 2006 des pertes à hauteur de 1.511.000 €, soit presque 50 % du capital, la valeur des actions s'en trouve minorée.

Jousse précise qu'en 2013 des terrains ont été cédés avec de fortes plus values et que la valeur des actions ne peut être remise en cause en l'état.

Josette Mimouni précise que la remarque vaut d'après l'analyse les comptes 2012 et que les comptes 2013 n'ayant pas été approuvés par l'assemblée Générale, elle ne peut se prononcer.

Luc Jousse indique que la SEM SARA va faire l'objet d'une profonde restructuration.

Le groupe suivra cette « restructuration » avec beaucoup d'intérêt.

⇒ 25 pour, 8 contre

39) Informations – Décisions municipales prises par M. le maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122.22 du code général des collectivités territoriales

Intervention de Jean Cayron

Constatant que de nombreux marchés publics ont été passés avec des sociétés qui ne sont pas issues de notre territoire, Jean Cayron demande au maire pourquoi on retrouve si peu d'entreprises varoises et notamment les PME locales répondant à la commande publique communale.

⇒ Se sentant piqué au vif, M. le maire a évité de répondre à la question en essayant de s'abriter derrière un respect des règles régissant les marchés publics.

Sans méconnaître les dispositions légales, le Maire a la possibilité d'intégrer des clauses sociales ou environnementales dans les appels d'offres de façon à privilégier par exemple des circuits courts de commercialisation ou des entreprises d'insertion sociale et solidaire.

Le Groupe municipal « Ensemble, Roquebrune » restera mobiliser pour défendre chaque jour les intérêts des Roquebrunois !

Groupe d'opposition municipale : " ENSEMBLE, ROQUEBRUNE "

Jean CAYRON